



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Bruxelles Saint-Louis - 60 crédits - 1 année - Horaire décalé - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**

Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**

Organisé par: **Faculté de droit Saint-Louis (Droit-SaintLouis)**

Sigle du programme: **DRHB2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
Conditions d'accès	6
Pédagogie	8
Evaluation au cours de la formation	8
Gestion et contacts	8

DRHB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Les Facultés de droit de l'UCLouvain (Saint-Louis Bruxelles et Louvain-la-Neuve) et de l'Université de Namur organisent conjointement un master de spécialisation en droits humains.

À vocation principalement juridique, le master de spécialisation est aussi conçu dans une perspective interdisciplinaire. Il vise à munir les étudiant-es d'une compétence spécialisée dans le domaine des droits humains, aussi bien sur le plan interne que sur le plan international. Dans ses aspects juridiques, ce master concerne tant les garanties des droits humains qu'offrent les juridictions et institutions internationales que la protection des droits au sein de l'Etat. Dans ses aspects interdisciplinaires, ce master vise à fournir aux étudiant-es des outils d'autres sciences humaines (histoire, philosophie, sociologie) afin de mieux comprendre et mettre en Œuvre cette protection.

Les enseignements sont dispensés en français, langue qui est également celle de la plupart des matériaux de cours. Une bonne connaissance de cette langue est donc requise. Une connaissance passive de l'anglais, permettant la lecture de documents, est également nécessaire.

Responsables du programme

Le Conseil du master de spécialisation regroupe l'ensemble des personnes qui sont associées à l'enseignement dispensé dans le cadre du programme. Le Bureau du Conseil se compose des professeurs Olivier De Schutter (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles), Cécile de Terwangne (UNamur) et Jogchum Vrielink (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles) (Président du master de spécialisation) et fait office, entre autres, de jury d'admission.

La gestion administrative du programme est assurée par M. Martin Laes (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles).

Votre profil

Le programme est destiné à toute personne souhaitant une formation spécialisée dans le domaine des droits humains, ainsi qu'aux praticien-ne-s du droit, avocat-e-s ou magistrat-e-s, aux membres d'organisations non gouvernementales et aux fonctionnaires nationaux et internationaux. Le lien entre la théorie et la pratique dans la défense des droits humains, qui a inspiré l'établissement et l'organisation du programme, se manifeste ainsi également dans la composition du public attendu.

Votre programme

Les horaires sont conçus de manière à permettre la participation de personnes ayant une vie professionnelle active. A cette fin, les cours se donnent plusieurs soirs par semaine (17h30-20h30) ainsi que quelques samedis matin sur le campus Saint-Louis Bruxelles.

DRHB2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Les enseignements sont dispensés en français, langue qui est également celle de la plupart des matériaux de cours. Une bonne connaissance de cette langue est donc requise. Une connaissance passive de l'anglais, permettant la lecture de documents, est également nécessaire.

Au terme du programme de master de spécialisation en droits humains, le-la diplômé-e aura acquis les **compétences suivantes** :

- Une connaissance juridique actuelle et spécialisée dans le domaine des droits humains, sur le plan international, régional (systèmes juridiques européens et extra-européens) et national ;
- Une connaissance des principes qui gouvernent les sciences humaines en phase avec les droits humains (histoire, philosophie, sociologie) et une capacité de nourrir la réflexion et d'utiliser les instruments d'analyse de cette problématique ;
- Une expertise permettant de répondre à un ensemble de besoins spécifiques des pays en développement (PED) ;
- Une rigueur méthodologique et un souci de mise en perspective critique et documentée de la problématique des droits humains ;
- Une capacité à communiquer oralement et par écrit de manière documentée et argumentée sur une problématique intéressant les droits humains.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se répartit sur une année académique et comporte 60 crédits. Il est conçu suivant un équilibre global, comprenant 300 heures d'enseignement au total soit 120 heures de cours juridiques, 90 heures de cours en sciences humaines, 60 heures de cours à option et 30 heures de séminaire aboutissant à la rédaction d'un travail personnel de fin d'études. En outre, des monitorats sont organisés à titre facultatif en vue de faciliter l'assimilation de la matière.

DRHB2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊖ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Tronc commun

○ BDRHO2110	Droits liés à l'autonomie de la personne		[FR] [q1] [45h] [8 Crédits] ⊕
○ BDRHO2111	Systèmes de protection des droits humains	Olivier De Schutter Julie Ringelheim	[FR] [q1] [45h] [8 Crédits] ⊕
○ BDRHO2112	Dimensions collectives des droits humains [M]	Sébastien Van Drooghenbroeck	[FR] [q2] [30h] [4 Crédits] ⊕
○ BDRHO2120	Philosophie des droits humains	Quentin Landenne	[FR] [q1] [30h] [4 Crédits] ⊕

○ BDRHO2121	Histoire et politique des droits humains	Pierre-Olivier de Broux	FR [q2] [30h] [4 Crédits]
○ BDRHO2122	Sociologie des droits humains [M]	Sophie Jacquot	FR [q1] [30h] [4 Crédits]

○ Cours à option

Choisir deux unités d'enseignement parmi la liste suivante

⊗ BDRHO2130	Droit du procès équitable	Marie-Aude Beernaert Frédéric Krenc	FR [q2] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2131	Droit d'asile et des réfugiés		FR [q2] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2133	Droit humanitaire pénal		FR [q2] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2134	Bioéthique et droits humains		FR [q1] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2135	Droits humains et développement		FR [q2] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2137	Law and gender discrimination	Jogchum Vrielink	EN [q1] [30h] [4 Crédits]
⊗ BDRHO2132	Droits humains et société de l'information		FR [q2] [30h] [4 Crédits]

○ Séminaire

L'étudiant-e suit un des trois séminaires qui incluent la réalisation d'un travail de fin d'études

⊗ BDRHO2140	Travail de fin d'études : séminaire interdisciplinaire		FR [q1+q2] [] [20 Crédits]
⊗ BDRHO2142	Travail de fin d'études : séminaire en sciences humaines		FR [q1+q2] [] [20 Crédits]
⊗ BDRHO2141	Travail de fin d'études : séminaire juridique		FR [q1+q2] [] [20 Crédits]

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

DRHB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conformément au règlement des études et des examens du master de spécialisation en droits humains et à la pratique de ses organes d'application,

- ont accès audit master en vertu d'une décision du Bureau du Conseil et pour autant qu'ils-elles se soient distingués dans leurs études supérieures ou qu'ils-elles puissent justifier d'une expérience personnelle ou professionnelle substantielle dans le domaine des droits humains, les étudiant•e•s porteurs :
 - soit d'un grade académique sanctionnant des études de **deuxième cycle de 120 crédits en droit** ;
 - soit d'un grade académique sanctionnant des études de **deuxième cycle de 120 crédits au moins dans un domaine en rapport avec la matière du master de spécialisation**, après avis motivé du Bureau ;
 - soit d'un grade académique sanctionnant des études de **deuxième cycle de 120 crédits au moins, complété par une compétence particulière du-de la candidat-e acquise par son expérience personnelle ou professionnelle dans le domaine des droits humains**, après avis motivé du Bureau ;
 - soit d'un **grade académique similaire** à ceux mentionnés précédemment délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
 - soit d'un **grade académique étranger reconnu équivalent** à ceux mentionnés précédemment en application de la législation de la Communauté française applicable, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;

- Ont également accès au master de spécialisation, les étudiant-es qui, en vertu de la législation de la Communauté française applicable, auraient accès aux études en vue de l'obtention du grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle, et ont acquis des compétences valorisées par le Bureau **pour au moins 300 crédits**.

Dans sa pratique constante, le Bureau considère qu'une telle valorisation ne peut être accordée si le-la candidat-e n'est pas d'ores et déjà porteur-euse d'un grade académique sanctionnant des études de deuxième cycle.

Le cas échéant, le Bureau pourra inclure dans le programme d'études de l'étudiant-e des unités d'enseignement supplémentaires portant sur les bases du droit international public ou sur les notions et sources du droit. Chacune de ces unités d'enseignements est valorisée pour 4 crédits. La réussite des examens sanctionnant ces enseignements constitue une condition de réussite du programme du master de spécialisation en droits humains.

PÉDAGOGIE

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques : exposés magistraux mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs, exercices collectifs, travaux personnels et monitorats.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-es adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les évaluations prennent généralement la forme d'un examen écrit ou oral. Les examens portent non seulement sur la connaissance de la matière mais également sur la capacité de l'étudiant-e à se l'approprier et à l'appliquer.

Par ailleurs, le séminaire, choisi par l'étudiant-e parmi les trois proposés, s'accompagne de la réalisation d'un travail de fin d'études qui offre l'occasion d'étudier de manière approfondie et dans une perspective critique un sujet de droit humains. Il constitue un moyen de formation, au même titre que les autres cours dispensés dans le programme, en ce qu'il initie l'étudiant-e à une activité de recherche scientifique, autonome et personnelle. Il se concrétise par la rédaction d'un mémoire écrit, répondant aux standards universitaires (recherche des sources, précision des références, bibliographie, déontologie), par lequel l'étudiant-e démontrera :

- sa capacité à cibler une question de recherche et à s'y investir;
- sa capacité à trouver les sources pertinentes, notamment doctrinales ("état de l'art"), et à les utiliser;
- son esprit d'analyse, de comparaison et de synthèse;
- son esprit critique;
- rigueur et clarté, tant dans la présentation écrite que lors de la défense orale;
- son respect des critères scientifiques et déontologiques caractérisant la recherche universitaire.

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire décalé

02 211 78 04 - droit-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 2e étage - 2002

Permanences : lundi, mardi, mercredi, de 16h à 18h

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/DRTB

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

DRTB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Bernard

Jury

- président: [Jogchum Vrielink](#)
- 3e membre du jury: [Diane Bernard](#)
- secrétaire: [Anne-Catherine Rasson](#)